

ARRÊTÉ
ET PROCLAMATION
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,
EXTRAORDINAIREMENT ASSEMBLÉ ;

RELATIVEMENT AUX CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Séances des 10 et 11 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE, extraordinairement assemblé, en vertu de l'Arrêté du Directoire du 3 de ce mois, après avoir pris connois-

sance de la situation des rôles des Contributions de 1791 ; et des recouvremens, d'où il résulte que les Contributions ne s'acquittent pas, soit par les manœuvres des fanatiques et des autres ennemis de l'État, soit aussi, en divers lieux, par leur poids énorme, et le vice de leur répartition ;

Après avoir entendu le Procureur-Général-Syndic, a arrêté ;

1°. Une Proclamation aux citoyens, pour leur peindre les besoins urgens de l'État, nécessités par les frais dispendieux de la guerre ;

2°. Une adresse au Corps législatif, pour solliciter de nouveau un dégrévement et une Loi additionnelle à celle du 28 août 1791, pour régler la maniere de statuer sur les demandes en réduction formées par toutes les communautés du Département ;

3°. Une autre adresse au Corps législatif, pour obtenir que le montant du remplacement de la gabelle et autres droits supprimés, pour 1790 seulement, soit imposé par portions égales, en 1792, 1793, 1794 et 1795, et non dans une seule année.

CITOYENS,

DES Puissances étrangeres ont accueilli ces *Français*, indignes d'en porter le nom, ces *lâches* émigrés du sein de la Nation la plus loyale et la plus généreuse ; les despotes du Nord ont tremblé en entendant le cri de la LIBERTÉ, mais bientôt ils ont conçu le projet de dévaster le plus beau des Empires.

Des armées ennemies se sont avancées sur nos frontieres ;

le Soldat de la Patrie, brûlant du desir de se mesurer avec elles, a déjà scellé de son sang notre Sainte Constitution.

Et nous, Citoyens, éloignés du lieu des combats, verrons-nous avec tranquillité ces mouvemens ? L'amour de notre pays n'est-il plus dans nos cœurs ? Avons-nous oublié que *vivre libres ou mourir* est la devise des Français ?

Tandis que nos Freres d'Armes nous font un rempart de leurs corps, et garantissent nos propriétés des invasions étrangeres, ne ferons-nous rien pour la Patrie ?

Une guerre dispendieuse est déclarée ; hâtons-nous de payer nos *contributions* ; ne calculons pas le plus ou le moins de contingent que nous avons à fournir. Ne discutons pas froidement ce qu'un dégrévement nous produira en décharge ; versons nos *contributions* dans le trésor national.

Citoyens, si le recouvrement des *contributions* est arriéré, vous allez tomber dans l'anarchie ; les brigands ne respecteront plus vos personnes ; les propriétés seront dévastées ; les Municipalités ne pourront suffire à leurs dépenses locales ; cet impôt si odieux, si tyrannique, de la *Gabelle*, renaîtra ; les droits d'*Aides* et les commis vous tourmenteront ; la féodalité vous persécutera.

Soyez tous amis ; oubliez les haines, les discordes ; que les opinions religieuses ne vous divisent plus ; suivez l'exemple sublime de fraternité que l'Assemblée Nationale vient de donner ;

Que la reconnoissance envers nos Freres d'Armes nous conduise ; fournissons à tous leurs besoins. La conservation de notre liberté est en leurs mains et dans les vôtres ; déployez dans ces circonstances l'énergie du patriotisme ;

trompez l'espoir des contre-révolutionnaires, en acquittant la masse des contributions; alors le salut de la chose publique est assuré.

Fait à Angers, les 10 et 11 juillet 1792, l'an quatrieme de la Liberté. Signé, *B. L. Dieusie*, Président; et *Barbot*, Secrétaire-Général.

A ANGERS, chez MAME, Imprimeur du Département de Maine et Loire, 1792, l'an 4e. de la Liberté.